



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la Commune de BÂGÉ-DOMMARTIN

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2023/50

**Objet : Budget assainissement – Décision
modificative n°2**

Date de convocation : 17 novembre 2023

Date d'affichage : 17 novembre 2023

Date de réunion : 23 novembre 2023

Nombre de conseillers : 27

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 25

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, le 23 novembre à 20h36, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme GUILLOT Myriam, Mme JOURDAN Dominique, Mme LAFAY Monique, M. MERCIER Michel, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, Mme ONOFRE Lia, M. PAIN Philippe, M. PERRET Nicolas, M. ROZIER Raphaël, M. Gauthier SAVART et Mme SOCQUET Anne-Laure, conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme CHARDIGNY Mireille, M. ROBIN Florent, Mme MERONI Isabelle qui a donné pouvoir à Mme BUIRET Marie-Dominique et M. TRUCHON Pierre qui a donné pouvoir à M. BESSON Jean-Jacques

Mme GUILLOT Myriam est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à une décision budgétaire modificative n°2 du budget assainissement 2023 détaillée comme suit concernant deux sujets (les intérêts d'emprunt et les frais d'études) :

CHAPITRES /ARTICLES	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
D 61528- Entretien et réparations autres biens immobiliers	4000 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	4000 €	0 €	0 €	0 €
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0 €	4000 €	0 €	0 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0 €	4000 €	0 €	0 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	4000 €	4000 €	0 €	0 €
SECTION D'INVESTISSEMENT				
D 203- Frais d'études, de recherche, de développement et frais d'insertion	0 €	50000 €	0 €	0 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0 €	50000 €	0 €	0 €
D 2158 : Autres	50000 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	50000 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	50000 €	50000 €	0 €	0 €
TOTAL GENERAL		0 €		0 €

Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20231123-2023-50-DE
Date de télétransmission : 27/11/2023
Date de réception préfecture : 27/11/2023

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la décision budgétaire modificative n°2 du budget assainissement 2023 comme présentée ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du

Fait et délibéré en mairie,
Le 23/11/2023
Le Maire

Le Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20231123-2023-50-DE
Date de télétransmission : 27/11/2023
Date de réception préfecture : 27/11/2023